

LA NON DISCRIMINATION A L'EMBAUCHE

La non-discrimination est un principe inscrit en droit français depuis plus de 70 ans. C'est aussi un délit lourdement sanctionné, au plan civil et pénal.

L'ensemble des enquêtes menées depuis plusieurs années démontre que la discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte, est un frein puissant à l'emploi.

Ces enquêtes révèlent en outre que le risque de discrimination est tout particulièrement fort en phase de recrutement et d'embauche : tri des candidatures en fonction des patronymes ou de la localisation géographique, questions posées aux candidates sur leurs projets de maternité, etc.

Depuis le 29 janvier 2017, une loi « Egalité et citoyenneté » impose aux entreprises de 300 salariés et plus ainsi qu'aux entreprises spécialisées dans le recrutement de former leurs personnels en charge du recrutement à la non-discrimination (art. L. 1131-2 C. travail).

La non-discrimination est un concept protéiforme et complexe à appréhender.

L'objectif de cette formation est notamment de vous en donner les contours juridiques et de définir les limites de ce concept avec d'autres notions, telles que la discrimination légale ou les différences de traitement autorisées.

Enfin, cette formation éclairera les personnes en charge du recrutement et RH sur les bonnes pratiques et attitudes à adopter lors du recrutement et de l'embauche.

Durée : 1 jour

**Date et lieu :
A déterminer**

Horaires :

**Intervenant :
Nadine FORZINETTI
Consultant formateur RH**

Public visé :

Toute personne en charge de recrutement, équipes RH

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs :

- **Connaître** le nouveau cadre juridique en matière de non-discrimination
- **Identifier** les risques de discrimination lors du recrutement et sécuriser ses pratiques
- **Mettre en place et utiliser** les mesures préventives adaptées à chaque stade du recrutement
- **Savoir intégrer** la non-discrimination dans sa politique RH

Moyens pédagogiques :

- Exposés – débats
- Apports théoriques via présentation PowerPoint
- Infographie et/ou vidéos Ministère de la Justice
- Réflexion et échanges d'expériences
- Mises en situation pratiques
- Remise du support de présentation

Coût : INTRA : 1 000 €
par jour (jusqu'à 10
participants)
350 € en INTER

Contact et inscriptions :
Nadine FORZINETTI
06.21.03.30.08.
ipc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

Introduction

- Quelques chiffres, études et statistiques sur la discrimination
- Pourquoi intégrer la notion de discrimination lors de recrutement et de l'embauche ?
- La nouvelle obligation légale de former sur ce thème : cadre juridique et contenu

Partie I – Le cadre juridique de la discrimination

- 1) De quoi parle-t-on ?**
- 2) Les sanctions encourues**
- 3) Les instances concernées par la non-discrimination**

Partie II – Les inégalités / différences de traitement autorisées

- Savoir distinguer inégalité de traitement et discrimination
- Notion d'égalité hommes/femmes
- Notion d'avantages catégoriels

Partie III – Pourquoi sommes-nous discriminants ?

Stéréotypes et préjugés : mise en scènes

Partie IV - L'impact des mesures de non-discrimination sur le travail des RH

- 1) Disposer d'un processus de non discriminant lors du recrutement et de l'embauche**
 - Les « stéréotypes » - les « biais décisionnels » - les « préjugés » – les « discriminations cachées »
 - Les précautions à prendre à chaque phase : profil de poste- rédaction de l'annonce – grille de lecture des CV avec critères objectifs - entretiens
 - retour négatif au (à la) candidat(e) – sélection du (de la) candidat(e)
- 2) Disposer d'un accord d'entreprise présentant une politique de recrutement selon des principes non-discriminatoires**
- 3) Communiquer avec les managers recruteurs**

Conclusion : évolution de la jurisprudence